



Rapporteur : Joseph EL GHARIB
Service : Finances

**Commission Finances, Développement économique, Ressources humaines,
Culture et Patrimoine, Événementiel, Vie associative du 16 mars 2021**

Rapport n° 06

Objet : Examen du compte administratif de l'exercice 2020

Le compte administratif est un document de synthèse qui retrace les mouvements financiers, dépenses et recettes, effectivement réalisés par la Ville sur une année civile. Il constitue le dernier acte qui vient clôturer le cycle budgétaire de la Ville.

Le compte administratif 2020 fournit à l'assemblée délibérante des informations permettant :

- de renforcer le débat sur la gestion financière de la Ville, en présentant la structure du budget et l'évolution des grands équilibres financiers,
- de vérifier l'étendue des réalisations intervenues au cours de l'exercice,
- d'expliquer les écarts de réalisation au regard du budget primitif voté le 9 juillet 2020 et la décision modificative intervenue le 9 décembre 2020.

D'un point de vue comptable, le compte administratif se structure en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections présente un résultat, généralement excédentaire en fonctionnement et un besoin de financement pour la section d'investissement.

Il doit être approuvé par le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

Pour le vote du compte administratif 2020, Monsieur le Maire devant quitter la séance, il sera procédé à l'élection du Président de séance.

Sommaire

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
a) LES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 34 835 K€.....	3
FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) : 8 523 K€.....	3
FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 15 964 K€.....	5
ATTENUATION DE PRODUITS (chapitre 014) : 584 K€.....	6
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 6 952 K€.....	7
CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 676 K€.....	8
CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 1 786 K€.....	8
DOTATION AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 350 K€.....	9
b) LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 37 715 K€.....	9
PROD DES SERV,DU DOM ET VENTES DIV (Le chapitre 70) : 2 813 K€.....	9
PRODUIT DE LA FISCALITÉ (Chapitre 73) : 23 645 K€.....	10
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 7 058 K€.....	12
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Le chapitre 75) : 1 005 K€.....	13
PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77) : 2 876 K€.....	13
ATTENUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 302 K€.....	13
B/ SECTION D'INVESTISSEMENT	14
a) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 11 438 K€.....	14
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 185 K€.....	14
ÉTUDES (chapitre 20) : 371 K€.....	14
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (chapitre 204) : 371 K€.....	15
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chapitre 21) : 2 495 K€.....	15
TRAVAUX (chapitre 23) : 4370 K€.....	16
b) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 11 912 K€.....	16
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (Chapitre 10) : 3 561 K€.....	16
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (Le chapitre 13) : 3 257 K€.....	17
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 2 608 K€.....	17
IMMOBILISATION EN COURS (chapitre 23) : 4 K€.....	17
C/ LES MOUVEMENTS D'ORDRE	17
D/ LES RESTES A REALISER.....	18
E/ LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	18
F/ L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE 2020.....	18
G/ SYNTHÈSE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE HORS RESULTAT.....	19

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'exécution des crédits au titre de l'année 2020, correspond à l'ensemble des mandats de paiement et titres de recettes émis au cours cette même année : les rattachements de charges et de produits ainsi que les restes à réaliser sont donc intégrés.

a) LES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 34 835 K€

<i>en milliers €</i>	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18	CA 19	BP 2020	Budget total 2020	CA 2020	Évolution en %	Exécution en %
					A		B (*)	C	C/A	C/B
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	12 994	13 151	14 958	15 105	15 773	16 080	16 080	15 964	1,21 %	99,28 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 112	7 639	6 775	6 887	6 854	7 170	7 010	6 952	1,43 %	99,17 %
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	6 332	6 276	5 911	6 295	6 803	9 073	9 073	8 523	25,28 %	93,94 %
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	701	669	887	641	750	775	621	584	-22,13 %	94,04 %
66 CHARGES FINANCIERES	976	933	832	805	745	781	723	676	-9,26 %	93,50 %
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	14	18	680	0	20	50	350	350	1650,00 %	100,00 %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	88	306	55	112	53	53	2 057	1 786	3269,81 %	86,83 %
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total général	24 217	28 992	30 098	29 845	30 998	33 982	35 914	34 835	16,72 %	97,00 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) : 8 523 K€

Ces charges, retracées aux comptes de la classe 60 (achats fournitures, fluides), 61 et 62 (prestations de services) et 63 (impôts et taxes), correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités hors personnel.

On notera la part prépondérante dévolue à six politiques publiques :

1. le fonctionnement des services de la ville (dont les dépenses relatives à l'informatique et aux services techniques qui ne sont pas affectées à d'autres politiques publiques, les assurances, les ressources humaines, la commande publique, les finances et autres services supports).
2. l'enseignement (écoles maternelles et primaires).
3. l'entretien des voiries (dont les dépenses relatives à l'éclairage public).
4. les crèches (dépenses des sept crèches municipales).
5. la culture (dont les dépenses de gestion de la médiathèque).
6. le sport et la jeunesse (ce sont principalement les dépenses relatives aux centres de loisirs).

Ces dépenses connaissent en 2020 une augmentation de 25,28% par rapport à 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'impact de l'intégration des ex-crèches départementales, et par l'épidémie de la COVID19 qui a impacté à la hausse les postes nettoyage et celui des achats de produits d'entretien et de masques de protection.

<i>en milliers €</i>	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
FAMILLE - CRECHES	203	404	703	2 701	2 713	2 638	275,25 %	97,24 %
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 759	1 903	1 882	2 136	2 202	2 057	9,30 %	93,42 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 374	1 327	1 376	1 649	1 652	1 600	16,28 %	96,85 %
ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 486	1 532	1 550	1 300	1 201	1 062	-31,48 %	88,43 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	488	461	457	462	489	463	1,31 %	94,68 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	262	308	343	324	308	276	-19,53 %	89,61 %
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	197	168	233	203	213	206	-11,59 %	96,71 %
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	72	103	178	189	190	154	-13,48 %	81,05 %
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	56	70	64	85	85	64	0,00 %	75,29 %
ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	14	19	17	24	20	3	-82,35 %	15,00 %
Total général	5 911	6 295	6 803	9 073	9 073	8 523	25,28 %	93,94 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les charges courantes ont des évolutions différentes selon leur nature. Certaines connaissent une augmentation par rapport à 2019 (2 339 K€ au total). Elles portent notamment sur :

- FAMILLE-CRECHE (+1 934 K€) suite à l'intégration des ex-crèches départementales (remboursement du Département, marché de nettoyage des locaux, achats de petits équipements et de fournitures, fluides ...).
- CULTURE-MEDIATHEQUE (+6 K€) et portent sur l'acquisition de nouveaux livres, CD, revues et magazines et dépenses supplémentaires de nettoyage des locaux.
- ADMINISTRATION GENERALE (+175 K€) et concernent les achats de fournitures et consommables, les produits d'entretien (+44 K€) et les contrats de nettoyage des locaux (+43 K€).
- AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT (+224 K€) et portent sur une augmentation significative des postes de nettoyage et d'entretien de la voirie.

À *contrario*, des postes de dépenses ont diminué entre 2019 et 2020 pour un montant total de 620 K€ et correspondent aux activités qui ont été directement impactées par les fermetures de sites ou les aménagements mis en place dans le cadre des mesures sanitaires liées à la COVID19 :

- ACTION ECONOMIQUE-MARCHE (-1 K€) suite à une diminution des frais d'animation et du coût des imprimés et catalogues du fait de la fermeture provisoire du marché.
- INTERVENTION SOCIALE ET DE SANTE (-24 K€) principalement en raison de la diminution du remboursement de la rémunération du responsable de la maison de quartier des Bas-Coquart suite au départ de ce dernier ainsi qu'une baisse des frais d'alimentation et de sorties due à l'épidémie de la COVID19.
- LOGEMENT-PARC PRIVE DE LA VILLE (-27 K€) suite à l'absence sur 2020 de frais d'agence relatifs à l'acquisition de biens immobiliers (à titre d'exemple, la Ville avait payé 55K€ de frais d'agence suite à l'acquisition en 2019 du bâtiment sis 33 rue Oger).

- SPORTS ET CENTRE DE LOISIRS (-67 K€) baisse de la consommation des fluides et de l'entretien des équipements sportifs en raison de la fermeture des sites suite au confinement et à la suspension des activités sportives.
- ENSEIGNEMENT - FORMATION (-488 K€) suite à la diminution des dépenses d'alimentation (-272 K€), les frais de séjour et de stage (-80 K€) ainsi que les frais de ramassage scolaire, fluides des écoles, entretien des sites,...

Le poste de dépense SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE reste stable

FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 15 964 K€

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
621 PERSONNEL EXTERIEUR	114	173	136	136	136	103	-32,04 %	75,74 %
6411 REMUNERATION TITULAIRES (Traitement, NBI, Supplément familial de traitement et indemnité de résidence)	7 465	7 536	7 799	8 068	8 068	7 995	2,45 %	99,10 %
6413 REMUNERATIONS NON TITULAIRES	2 786	2 833	3 102	3 100	3 100	3 060	-1,37 %	98,71 %
633 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (transport, cotisations FNAL, participation à la formation professionnelle continue, cotisations au Centre National et de gestion,...)	423	426	451	451	451	430	-4,88 %	95,34 %
6451 CHARGES DE SECURITES SOCIALE ET DE PREVOYANCE (URSSAF, CAISSES DE RETRAITES, ASSEDIC, AUTRES ORGANISMES SOCIAUX)	4 170	4 137	4 285	4 325	4 325	4 376	2,08 %	101,18 %
Total	14 958	15 105	15 773	16 080	16 080	15 964	1,20 %	99,28 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Le budget 2020 est marqué par la crise de la COVID19 qui a eu un fort impact sur le chapitre 012. Le confinement a gelé une partie de l'activité des services entraînant d'une part, un arrêt des recrutements pendant une période de 5 mois et une diminution du recrutement des personnels extérieurs et d'autre part, une baisse des heures supplémentaires suite à l'annulation de nombreuses manifestations.

Certains chantiers Rh ont été interrompus du fait de la gestion de la crise (rédaction de protocoles, tests, gestion des masques...), la rédaction du projet d'administration, le RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire).

Le poste 621 – Personnel extérieur est en baisse de 32,04 % par rapport à 2019. Ce poste comprend la rémunération du personnel du SHYRE ainsi que l'ensemble des charges patronales et salariales associé. La baisse sur ce poste est due à la fermeture de la restauration scolaire suite au premier confinement et à la fourniture des repas en classe par la suite.

Le poste 6411 – Rémunération des titulaires augmente de 2,45 %. Cette augmentation correspond à l'octroi de la prime COVID pour les agents mobilisés pendant le confinement ainsi qu'au transfert des postes vacants des ex-crèches départementales vers la Ville et l'intégration des nouveaux agents recrutés dans la masse salariale.

Par ailleurs, la Ville poursuit sa politique de développement du capital humain encourageant ainsi la mobilité interne notamment dans le cadre de vacances de postes. Un appel à candidature, en interne, est systématiquement transmis par mail, ouvrant de nouvelles perspectives aux agents de monter en compétence et accéder ainsi à plus de responsabilités (5 agents en 2020 DSF, CTM, Crèche).

Le poste 6413 – Rémunération des non-titulaires baisse de 1,37 %. Ce poste correspond aux recrutements d'agents temporaires afin de pallier aux absences des agents placés en autorisation exceptionnelle d'absence (ASA) ou pour assurer le nettoyage lié au COVID.

Il est important de rappeler que la Ville a fait le choix, par solidarité envers notre personnel vacataire, de maintenir la rémunération de ces derniers, alors même que l'activité des centres de loisirs était à l'arrêt plus de deux mois en raison du premier confinement.

ATTENUATION DE PRODUITS (chapitre 014) : 584 K€

<i>en milliers €</i>	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION			4	4	4	0	-100,00 %	0,00 %
REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR SGP, Département	1	2	2	6	6	7	250,00 %	116,67 %
FPIC	491	477	496	520	458	457	-7,86 %	99,78 %
REVERSEMENTS STATIONNEMENT	147	162	178	143	143	112	-37,08 %	78,32 %
REVERSEMENTS, RESTITUTIONS ET PRELEV. DIVERS	249							
AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE			70	102	2	0	-100,00 %	0,00 %
AUTRES RESTIT AU TITRE DU DEGREV SR CONTR DIREC				0	8	8		
Total général	888	641	750	775	621	584	-22,13 %	94,04 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 457 K€

Mis en place en 2012, le FPIC constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Bien que comptabilisé en dépenses de fonctionnement, le fonds est alimenté par ponction à la source de nos recettes fiscales.

Bourg-la-Reine est en effet contributrice en raison de son potentiel fiscal et de son revenu moyen par habitant, supérieurs à la moyenne nationale. La loi de finances de 2018 modifie l'article L.2336-1 du CGCT et prévoit de maintenir les ressources du FPIC à 1 milliard d'euros au niveau national.

Pour 2020, la contribution de la Ville au FPIC est en baisse de 39K€ par rapport à 2019.

Reversement stationnement : 112 K€

Il s'agit des sommes reversées au délégataire pour le stationnement sur voirie.

Ce montant est en baisse de 66 K€ par rapport à 2019 et fait suite à la mise en place de la gratuité du stationnement en raison de l'épidémie de la COVID19.

Autre reversement de fiscalité : 0 K€

Il s'agit de l'impact de la dépenalisation du stationnement payant. Le montant versé en 2019 était de 70K€.

La dépenalisation du stationnement payant conduit à modifier la répartition du produit des amendes de police à destination des communes franciliennes. Jusqu'à la répartition effectuée au printemps 2018, les communes d'Ile de France ne percevaient que 25% des sommes calculées sur la base de la valeur de point, puisque les autres parts revenaient au Syndicat des Transports d'Ile de France (Ile de France Mobilité

(IDFM)) et à la Région Ile de France (RIF).

Afin de permettre à IDFM et à la RIF de conserver le niveau de ressources perçues au titre des amendes de police, le législateur a décidé que les prélèvements au profit de ces deux entités seraient reconduits, au même niveau qu'en 2018, et viendraient minorer les produits qui auraient dû être perçus par les communes franciliennes.

Reversement de la taxe de séjour : 6 K€

Il s'agit du reversement d'une partie des produits de la taxe de séjour au Département et à la Société du Grand Paris.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 6 952 K€

Les dépenses détaillées ici portent sur les subventions de fonctionnement versées à la fois aux associations dont les activités ont un intérêt communal, aux établissements publics ou aux organismes publics intervenant en faveur des agents municipaux, ainsi que les participations obligatoires, les dépenses réalisées pour le fonctionnement de l'assemblée délibérante et les diverses autres dépenses inscrites aux comptes 65. Le montant total des subventions et des participations qui ont ainsi été versées en 2020 s'élève à 6 952 K€ contre 6 854 K€ en 2019, soit une augmentation de 1,43 %.

<i>en milliers €</i>	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
65541 - CONTRIBUTIONS AU FCCT	4 917	5 028	5 104	5 250	5 090	5 078	-0,51 %	99,76 %
6574 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS	1 067	1 067	974	989	989	989	1,54 %	100,00 %
657362 - CCAS	387	387	370	453	453	453	22,43 %	100,00 %
653 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS	201	205	200	240	240	215	7,50 %	89,58 %
6554 ET 6558- CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT+ AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	192	190	194	207	207	198	2,06 %	95,65 %
6541CREANCES ETEINTES- 6542 ANV 65888 SOLDE 65	11	10	12	32	32	19	58,33 %	59,38 %
Total général	6 775	6 887	6 854	7 171	7 011	6 952	1,43 %	99,16 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES : 5 227K€

Il s'agit des contributions obligatoires aux organismes. Ces participations se répartissent de la manière suivante :

<i>en milliers €</i>	2017	2018	2019	2020
EPT VALLEE SUD - GRAND PARIS	4 917	5 028	5 104	5 078
INSTITUT NOTRE DAME	159	141	138	121
REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES COLLECTIVITES	14	16	17	11
SIPPEREC - SIFUREP	10	8	13	13
SI DU CIMETIERE DE L'ORME A MOIN	6	3	3	0
SIGEIF	4	22	4	4
Total général	5 110	5 218	5 279	5 227

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les contingents et les participations obligatoires s'élèvent à 5 227 K€ en 2020 contre 5 279 K€ en 2019. Ce poste est composé du FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud Grand Paris (5 078 K€ en 2020 contre 5 104K€ en 2019), soit une baisse de 0,5 %. Cette baisse correspond à la prise en charge des masques, par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales), dans le calcul du FCCT.

Outre le FCCT, ce poste est également composé des participations aux dépenses des écoles privées (121K€ en 2020 contre 138 K€ en 2019), des contributions de la Ville aux frais de scolarité des élèves réginauburgiens scolarisés dans d'autres communes (11 K € en 2020 contre 17 K€ en 2019) et des contributions aux syndicats intercommunaux (17 K€ en 2020 contre 20 K€ en 2019).

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 989 K€

Les subventions aux associations et aux organismes de droit privé s'élèvent à 989 K€ en 2020.

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 453 K€

Cette subvention se divise en deux parts :

- le reversement de la part « coordination gérontologique » pour 20 K€;
- la subvention d'équilibre pour 432 K€.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 234K€

Elles regroupent des charges de natures différentes liées aux activités de l'assemblée municipale (indemnités, cotisations sociales, frais de mission et de formation des élus) mais aussi les créances admissions en non valeur.

CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 676 K€

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette.

Le remboursement des intérêts de la dette sur 2020 de 676 K€ est en baisse de 70K€ par rapport à 2019 (745 K€) en lien avec la diminution de l'encours de la dette.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 1 786 K€

<i>en milliers €</i>	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
6714 - BOURSES ET PRIX	29	31	27	24	24	16	-40,74 %	66,67 %
673 - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	4	6	16	16	14	10	-37,50 %	71,43 %
6718 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES / OPE DE GESTION	9	8	5	5	10	7	40,00 %	70,00 %
6745 - SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	2	67	5	5	5	0	-100,00 %	0,00 %
678 - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	11	1	21	0	2 000	1753	8247,62 %	87,65 %
6712 - AMENDES FISCALES ET PENALES	0	0	0	3	4	0		0,00 %
Total général	55	113	74	53	2 057	1 786	2313,51 %	86,83 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les dépenses dites « exceptionnelles » passent de 74 K€ en 2019 à 1 786K€ en 2020 soit une augmentation de 2314%.

Elles comprennent notamment :

- les bourses communales pour les collégiens dont la famille justifie des revenus modestes (10 K€);
- les prix lors de manifestations et concours (6 K€) ;
- les charges exceptionnelles de 1 753 K€ correspondent aux remboursements au Département des charges de personnel suite à la municipalisation des crèches départementales

DOTATIONS AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 350 K€

Elles font suite aux délibérations prises lors du conseil municipal du 9 décembre 2020 autorisant Monsieur le Maire à constituer des provisions à hauteur de 350 K€ :

- 50 K€ au titre des créances douteuses permettant de couvrir le risque de non-paiement des créances dues par la société SIBM,
- 300 K€ au titre des charges de gestion permettant de couvrir le solde de gestion susceptible d'être remboursé au Département des Hauts-de-Seine au titre de l'année 2018 pour les ex-crèches départementales.

b) LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT : 37 715 K€

Les recettes réelles : (chapitres 70 - 73 - 74 -75 - 76 - 77 - 78 - 013)

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont arrêtées à 37 715 K€ au 31 décembre 2020.

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
73 IMPOTS ET TAXES	22 797	22 724	23 209	23 307	23 503	23 645	1,88 %	100,60 %
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 613	4 588	5 427	7 097	7 108	7 058	30,05 %	99,30 %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (hors cession)	1 502	2 101	4 915	357	2 873	2 876	-41,49 %	100,10 %
dont 775 - Cession	45	1 722	4 599	0	0	150	-96,74 %	
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 043	3 746	4 000	3 533	2 880	2 813	-29,68 %	97,67 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 000	1 295	1 178	1 270	1 140	1 005	-14,69 %	88,16 %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	319	253	259	200	200	302	16,60 %	151,00 %
76 PRODUITS FINANCIERS	15	77	0	0	0	0	#DIV/0 !	
78 REPRISE SUR PROVISIONS	5	200	0	20	20	16	#DIV/0 !	80,00 %
Total général	33 294	34 984	38 988	35 784	37 724	37 715	-3,27 %	99,98 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (Le chapitre 70) : 2 813 K€

Les produits des services correspondent à l'ensemble des prestations dont bénéficient les réginaburgiens que sont la restauration scolaire, la fréquentation des accueils de loisirs, des crèches et des écoles municipales, les classes découvertes, l'occupation du domaine communal, la médiathèque, la culture, le cimetière...

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
ENSEIGNEMENT - FORMATION	1 571	1 534	1 457	1 214	971	965	-33,77 %	99,38 %
FAMILLE - CRECHES	719	1 184	1 271	1 187	920	932	-26,67 %	101,30 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN,	206	381	339	344	238	341	0,59 %	143,28 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	270	321	410	328	300	279	-31,95 %	93,00 %
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LO	179	164	162	153	149	144	-11,11 %	96,64 %
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	59	66	81	152	138	74	-8,64 %	53,62 %
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	0	38	163	105	35	38	-76,69 %	108,57 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	47	51	54	50	40	40	-25,93 %	100,00 %
Total général	3 051	3 739	3 937	3 533	2 791	2 813	-24,77 %	100,79 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les produits des services s'élèvent en 2020 à 2 813K€ alors qu'ils étaient de 4 000K€ en 2019. Cette baisse de recettes de 1 187 K€ est la conséquence des mesures sanitaires prises en 2020 afin de ralentir la propagation de la COVID19 (confinements de mars et novembre, télétravail, fermeture des écoles, cantines, équipements sportifs, crèches, gratuité des terrasses et du stationnement,...).

PRODUITS DE LA FISCALITÉ (Chapitre 73) : 23 645 K€

Les recettes fiscales se répartissent budgétairement comme suit :

en milliers €	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
73111 - TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	17 544	17 883	18 354	18 520	18 766	18 663	1,68 %	99,45 %
73211 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 956	2 956	2 952	2 952	2 952	2 952	0,00 %	100,00 %
7381 - TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIE	1 861	1 447	1 465	1 440	1 440	1 647	12,42 %	114,38 %
7351 - TAXE SUR L'ELECTRICITE	329	333	330	330	287	293	-11,21 %	102,09 %
7318 - AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	93	82	80	40	40	81	1,25 %	202,50 %
7362 - TAXES DE SEJOUR	9	19	23	21	14	5	-78,26 %	35,71 %
7368 - TAXES SUR PUBLICITE	5	4	5	4	4	4	-20,00 %	100,00 %
Total général	22 797	22 724	23 209	23 307	23 503	23 645	1,88 %	100,60 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les principales recettes fiscales sont :

Taxe foncière et taxe d'habitation : 18 663 K€

La fiscalité directe regroupe le produit de la taxe d'habitation, et de la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti.

Le produit fiscal a augmenté du fait de plusieurs facteurs : le dynamisme physique des bases fiscales, la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'État.

Afin de soutenir les familles, la Ville pratique également une politique très généreuse en matière d'abattements sur les impôts locaux payés par les ménages.

Pour information : le taux de l'abattement général à la base, abattement facultatif qui profite à l'ensemble des contribuables, est au taux plafond de 15 % ; l'abattement obligatoire pour charges de famille est au taux maximal prévu par la loi, soit 20 % de la valeur locative moyenne pour les deux premiers enfants à charge et 25 % à partir de la troisième personne à charge.

-de plus, la Ville applique l'abattement en faveur des personnes handicapées qui représente 10 % de la valeur locative moyenne

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : 1 647 K€

Les droits de mutation sont assis sur le prix des cessions des principaux biens meubles et immeubles et le volume de transactions réalisées. Les recettes des droits de mutation dépendent donc du nombre de transactions et des prix de l'immobilier. Ces revenus sont caractérisés par leur irrégularité et leur impact financier, compte tenu de la situation économique du département. Pour rappel, le taux de la taxe de publicité foncière ou du droit d'enregistrement est fixé à 3,80 % (article 1594 D du CGI). Quant au taux de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement, il est fixé à 1,20 %. (article 1584 et 1595 bis du CGI).

On constate une hausse des produits de ces taxes de 182K€ en 2020 comparé à 2019 et ce malgré la situation sanitaire liée à la COVID19 et la période de confinement instaurée en mars 2020 qui a freiné l'ensemble des transactions immobilières durant le second trimestre.

Attribution de compensation : 2 952 K€

L'attribution de compensation correspond au produit de la fiscalité économique perçu par la commune en 2015. Elle est majorée de la dotation de compensation de la part salaires et peut être minorée par le montant des charges transférées à la MGP. Cette compensation est stable depuis 3 ans.

€	2016	2017	2018	2019	2020
Attribution de compensation au titre de l'exercice 2015	1 831 539,00 €	1 831 539,00 €	1 831 539,00 €	1 831 539,00 €	1 831 539,00 €
Dotation de la compensation de la part salaires	1 124 689,00 €	1 124 689,00 €	1 124 689,00 €	1 124 689,00 €	1 124 689,00 €
- Charges transférées	0,00 €	0,00 €	-4 133,00 €	-4 133,00 €	-4 133,00 €
TOTAL	2 956 228,00 €	2 956 228,00 €	2 952 095,00 €	2 952 095,00 €	2 952 095,00 €

Taxe de séjour

La taxe de séjour perçue par la Ville baisse de 78 % en raison des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement depuis mars 2020 afin de ralentir la pandémie de la COVID19

Cette taxe est mise à la charge de l'occupant et est collectée par le service hôtelier (ALIXIA) au moment du paiement de la prestation de location.

Taxe sur la consommation finale d'électricité

Cette taxe est assise sur la quantité d'électricité consommée par les usagers. Elle est collectée par les fournisseurs d'électricité et reversée en partie à la Ville. Cette taxe est en baisse de 11 % sur 2020. Cette recette est aléatoire et dépend principalement des conditions climatiques.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 7 058 K€

Ces dotations sont principalement constituées de la dotation forfaitaire, des subventions du conseil départemental ainsi que des participations CAF. Ces recettes se répartissent de la manière suivante :

<i>en milliers €</i>	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
7478 - AUTRES ORGANISMES - CAF	1 334	1 369	2 259	1 894	1 894	1 873	-17,09 %	98,89 %
7411 - DOTATION FORFAITAIRE	2 232	2 181	2 115	2 046	2 046	2 047	-3,22 %	100,05 %
7473 - DEPARTEMENTS	367	357	401	2 485	2 485	2 468	515,46 %	99,32 %
74835 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	356	352	396	417	417	417	5,30 %	100,00 %
74718 - AUTRES	98	100	104	108	119	126	21,15 %	105,88 %
74832 - ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE TAXE PROF.	185	162	92	92	92	92	0,00 %	100,00 %
744-FCTVA DEP FONCT	0	30	24	17	17	17	-29,17 %	
74748 - AUTRES COMMUNES	24	15	16	17	17	8	-50,00 %	47,06 %
74741 - COMMUNES MEMBRES DU GFP	0	8	8	9	9	2	-75,00 %	22,22 %
74834 - ETAT - COMPENSATION EXONERATIONS TAXES FONCIERES	4	6	7	7	7	7	0,00 %	100,00 %
7484 - DOTATION DE RECENSEMENT	4	4	4	4	4	0	-100,00 %	0,00 %
7482 - COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	0	1	1	1	1	1	0,00 %	
7461-D.G.D	0	0	0	0	0	0	-100,00 %	
748314 - DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	5	0	0	0	0	0		
7488 - AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	3	2	0	0	0	0	#DIV/0 !	
748388 - AUTRES ATTRIBUTIONS DE PEREQUATION ET DE COMPENS.	1	0	0	0	0	0		
Total général	4 613	4 587	5 427	7 097	7 108	7 058	30,05 %	99,30 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les dotations et participations augmentent de 30 % entre 2019 et 2020.

En 2020, l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement au niveau national est stable. Pour autant, elle doit absorber le coût :

- de la hausse de la population communale (environ 35 à 40 millions d'euros par an),
- du développement de l'intercommunalité,
- du financement des avantages octroyés aux communes nouvelles
- de l'effort de péréquation soit 200 millions d'euros (130 millions d'euros au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine).

Ce besoin de financement interne à la DGF du bloc communal est couvert par écrêtement de la dotation forfaitaire de certaines communes selon leur potentiel fiscal.

La contribution de la Ville de Bourg-la-Reine est de 68 K€.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Le chapitre 75) : 1 005 K€

Ce chapitre intègre des produits de gestion courante correspondant à des loyers et redevances

<i>en milliers €</i>	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	521	605	603	655	659	654	8,46 %	99,24 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	246	339	247	279	197	208	-15,79 %	105,58 %
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	132	154	130	96	44	49	-62,31 %	111,36 %
ACTION ECONOMIQUE - MARCHE	101	197	198	240	240	94	-52,53 %	39,17 %
Total général	1 000	1 295	1 178	1 270	1 140	1 005	-14,69 %	88,16 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Le poste aménagement et service urbain, environnement comprend les recettes issues de la DSP stationnement 161 K€ en 2020 contre 191K€ en 2019, soit une baisse de 30K€ ainsi que le SIPPAREC pour 55K€,

Le poste services généraux comprend les produits de locations des salles municipales. On constate une baisse de recettes de 81K€ en 2020 (49K€ en 2020 contre 130K€ en 2019) suite à la fermeture des salles de locations en raison de l'épidémie de la COVID19.

Le poste action économique – marché porte sur la redevance de la DSP marché. Ce dernier accuse une baisse de 53 % et correspond à un retard de paiement en voie de régularisation.

PRODUITS EXCEPTIONNELS (chapitre 77) : 2 876 K€

Les principales recettes concernent le remboursement par le département des frais de personnels des ex-crèches départementales (1 753K€), des régularisations comptables (304 K€) et des aides COVID (508K€ de la CAF et 211K€ du Dept 92).

ATTENUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 302 K€

Les recettes dans ce chapitre correspondent :

- aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et l'assurance)
- aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

<i>en milliers €</i>	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
6459 - REMBOURSEMENTS / CHARGES DE S.S ET PREVOYANCE	241	198	228	171	171	227	-0,44 %	132,75 %
6419 - REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	79	55	31	29	29	75	141,94 %	258,62 %
629-RABAIS,REMISE OBTENUS SUR AUTRES SERVICES EXTERIEURS	0	0	0	0	0	0		
Total général	320	253	259	200	200	302	16,60 %	151,00 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

a) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT : 11 438K€

Les dépenses réelles : (chapitre 16 - 20 - 204 - 21 – 23) :

➤ Emprunt et dettes

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3185 K€

Ce montant comprend principalement l'amortissement de la dette bancaire, à hauteur de 3 153 K€ et le remboursement de deux prêts de la Caisse d'Allocations Familiales pour le CAEL (15 K€) la petite enfance (14 K€) . Le montant résiduel concerne le remboursement de dépôts et cautionnements reçus, pour 3 K€.

➤ Les dépenses d'intervention :

Elles comprennent les dépenses relatives aux chapitres 20, 204, 21, 23.

Ces dépenses d'intervention sont composées des dépenses d'équipement brut d'un montant total de 7 603 K€.

ÉTUDES (chapitre 20) : 371 K€

<i>en milliers €</i>	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	335	268	187	485	668	182	-2,67 %	27,25 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	499	279	59	4	50	27	-54,24 %	54,00 %
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	112	46	50	136	232	103	106,00 %	44,40 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	11	16	26	6	14	6	-76,92 %	42,86 %
ENSEIGNEMENT - FORMATION	47	24	18	0	19	0	-100,00 %	0,00 %
ACTION ECONOMIQUE	0	0	4	0	11	4	0,00 %	36,36 %
FAMILLE - CRECHES	5	24	3	0	49	49	1533,33 %	100,00 %
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	14	4	2	2	1	0	-100,00 %	0,00 %
Total général	1 023	661	349	633	1 044	371	6,30 %	35,54 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les crédits ont été nécessaires pour financer des études relatives à la performance énergétique des bâtiments et de l'éclairage public 67K€, les études sur la voirie et l'aménagement de l'espace public 74K€, les diagnostics techniques et mises en conformité des bâtiments 63K€, la modernisation des systèmes d'information 61K€, les études relatives aux nouveaux projets de la Ville 108K€ (crèches, gymnase,...)

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (chapitre 204) : 371K€

Les montants correspondent principalement aux subventions versées au foyer d'accueil médicalisé rue Ravon (239K€) ainsi que le versement d'une subvention à Hauts-de-Seine habitat d'un montant de 112K€ dans le cadre de projets immobiliers rue Elie Le Gallais et rue Thillooy.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chapitre 21) : 2 495 K€

<i>en milliers €</i>	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	82	52	1 480	69	153	49	-96,69 %	32,03 %
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 517	715	825	1 748	2 575	1 378	67,03 %	53,51 %
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	708	1 128	740	877	1 085	567	-23,38 %	52,26 %
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	242	821	563	210	247	108	-80,82 %	43,72 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	25	238	480	211	256	41	-91,46 %	16,02 %
ENSEIGNEMENT - FORMATION	549	262	188	223	299	244	29,79 %	81,61 %
FAMILLE - CRECHES	124	142	147	316	348	75	-48,98 %	21,55 %
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	4	15	36	21	33	27	-25,00 %	81,82 %
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	4	14	31	4	8	6	-80,65 %	75,00 %
ACTION ECONOMIQUE - MARCHÉ	8	0	17	0	16	0	-100,00 %	
Total général	3 263	3 387	4 507	3 679	5 020	2 495	-44,64 %	49,70 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les dépenses relatives au logement et parc-privé de la Ville portent sur le paiement, au Service de Publicité Foncière (SPF) de Vanves, d'un reliquat de publicité foncière pour la vente du bâtiment sis 33 rue Oger (16K€) ainsi que des travaux d'entretien et de mise en conformité des bâtiments municipaux 33K€.

Les dépenses relatives à l'aménagement et service urbain portent principalement sur les travaux de rénovation de l'éclairage public 355K€, un appel de fonds pour le ravalement du Petit Luxembourg 112K€, des travaux d'entretien de la voirie communale 273K€, l'acquisition de deux locaux commerciaux sis 65 Bd Joffre et 118 Bd Général Leclerc pour un montant total de 482K€, la fourniture et pose de 15 caméras place de la Gare et extension de la vidéoprotection pour 127K€.

Les dépenses relatives aux services généraux concernent principalement les dépenses du budget participatif 24K€ (pour la fresque rue de Fontenay et les tables d'échecs), les travaux d'entretien du réseau de chauffage et de mise en conformité des ascenseurs 130K€, les travaux d'installation et de maintenance informatique 348K€, travaux de reprises des concessions funéraires 38K€.

Les dépenses relatives au sport et aux crèches portent principalement sur l'acquisition de fournitures, d'équipements et mobiliers.

Les dépenses relatives à l'enseignement - formation correspondent aux travaux d'entretien et de mise en conformité des bâtiments scolaires 191K€ et à l'acquisition d'équipement pour les restaurants scolaires 54K€.

TRAVAUX (chapitre 23) : 4370 K€

<i>en milliers €</i>	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 358	571	5 957	3 026	3 377	2 782	-53,30 %	82,38 %
CULTURE - MEDIATHEQUE	0	966	3 332	4 076	3 647	1 406	-57,80 %	38,55 %
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	0	89	30	0	47	47	56,67 %	100,00 %
LOGEMENT - PARC PRIVE DE LA VILLE	517	0	0	0	0	0		
ENSEIGNEMENT - FORMATION	421	0	0	0	0	0		
FAMILLE CRECHES	0	0	0	110	172	118		
SPORTS ET CENTRES DE LOISIRS	0	0	0	100	250	17		
Total général	2 296	1 626	9 319	7 312	7 493	4 370	-53,11 %	58,32 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Les travaux portent principalement sur le réaménagement de la place de Gare (2 782K€) et la construction d'un bâtiment socio-culturel pour le CAEL (1 406 K€).

b) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT : 11 912 K€

Les recettes réelles (chapitres 10 - 13 - 16- 23). Elles comprennent :

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (Chapitre 10) : 3 561 K€

<i>en milliers €</i>	CA 17	CA 18	CA 19	BP 20	Budget total 20	CA 20	Évolution en %	Exécution en %
			A		B (*)	C	C/A	C/B
10228 – AUTRES FONDS	0	8500	5664	0	0	0	-100,00 %	#DIV/0 !
1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0	1993	2245	1342	1342	1 342	-40,22 %	100,00 %
10222 - F.C.T.V.A.	623	925	952	2130	2130	2 130	123,74 %	100,00 %
10226 - TAXE D'AMENAG. ET VERSEMENT POUR SOUS-DENSITE	213	228	169	255	255	89	-47,34 %	34,90 %
10227 - VERSEMENT POUR SOUS-DENSITE	2	0	0	0	0	0	#DIV/0 !	
Total général	838	11 646	9 030	3 727	3 727	3 561	-69,42 %	95,55 %

(*) Budget total 2020 : budget primitif 2020, décisions modificatives 2020 et virements de crédits

Le FCTVA : 2 130K€

Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), calculé sur la base des dépenses d'investissement 2019, s'est élevé à 2 130K€ en 2020 contre 952 K€ en 2019. Cette augmentation de 45% est due à l'augmentation des dépenses éligibles au FCTVA, notamment en raison des grands projets d'investissement de la Ville (Gare, Cael...)

Taxe locale d'équipement et taxe d'aménagement : 89 K€

Depuis la réforme des taxes d'urbanisme, entrée en vigueur en mars 2012, la taxe locale d'équipement (TLE) est remplacée par la taxe d'aménagement (TA). En 2019, la Ville ne perçoit plus que de la TA, et ce à hauteur de 89 K€.

Le produit de cette taxe, assise sur la valeur des ensembles immobiliers faisant l'objet d'une autorisation de construction, est très variable ce qui explique ces évolutions erratiques depuis 2014.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (Le chapitre 13) : 3 257 K€

La Ville a perçu en 2020 le soutien financier de ses divers partenaires pour la réalisation d'équipements et de travaux pour un montant total de 3 257K€ (contre 5 110 K€ en 2019) dont 1 527K€ du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (construction du CAEL et réaménagement de la Place de la Gare), 1 353 K€ du Syndicat des Transports d'Ile de France (aménagement PI Gare et Véligo), 69K€ de la Région Ile-de-France (Terrain synthétique, vidéoprotection...), 176K€ de la Préfecture des Hauts-de-Seine (construction abri vélos, Microfolies...), 35K€ de la CAF (pour le mobilier du CAEL), 87K€ par l'association syndicale des propriétaires pour les études relatives à l'enfouissement des réseaux aériens dans les copropriétés.

En 2020, la Ville a perçu une recette de 108 K€ au titre des amendes de police.

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 2 608K€

Les recettes du budget principal inscrites au compte 16 correspondent aux emprunts contractés auprès du Crédit Agricole pour 1 568 K€ et de la Banque Postale pour 1 000 K€.

IMMOBILISATION EN COURS (chapitre 23) : 4 K€

Suivant les modalités indiquées dans les marchés concernés, les avances accordées par la collectivité doivent être remboursées par les titulaires des marchés. Cette année, leur montant s'élèvent à 4 K€ en recettes.

C/ LES MOUVEMENTS D'ORDRE

Les opérations d'ordre étant toujours équilibrées, elles ne modifient pas le résultat global du compte administratif mais les résultats respectifs des deux sections du budget.

<i>en milliers €</i>	CA 17	CA 18	CA 19	CA 20
Recettes de fonctionnement	52	65	354	353
Dépenses de fonctionnement	1 744	3 524	6 729	2 186
Solde fonctionnement (a)	-1 692	-3 459	-6 375	-1 833
Recettes d'investissement	1 946	4 374	7 556	2 484
Dépenses d'investissement	254	915	1 181	651
Solde investissement (b)	1 692	3 459	6 375	1 833
Total effet mouvements d'ordre (a+b)	-	-	-	-

D/ LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser 2020 à reporter sur le budget 2021 se répartissent comme suit :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	4 808 097,17 €	2 208 463,58 €
10	DOTATION, FOND DIVERS ET RESERVES		0,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 991 039,58 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 141,16 €	217 424,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	313 934,68 €	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	240 250,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 397 433,67 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 855 337,66 €	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATION	0,00 €	

E/ LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le Compte Administratif 2020 présente un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2 954 658,23 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement, après prise en compte des reports, s'élève à 197 481,98 €.

Le déficit des restes à réaliser s'élève à 2 599 633,59 €

En conséquence, après couverture de ce besoin de financement et du déficit des restes à réaliser, le résultat de fonctionnement à affecter s'élève à 157 542,66 €.

F/ L'ENCOURS DE DETTE AU 31 DECEMBRE 2020

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette du budget principal s'établit à 27 578 K€ contre 28 298 K€ en 2019 et 29 352 K€ en 2018.

La dette est constituée de 20 emprunts auprès de 6 organismes et à 92 % d'emprunts à taux fixe.

Banque	Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France	12 582 898,13 €	7	45,19 %
Caisse d'Allocations Familiales	304 949,60 €	2	1,11 %
Caisse d'épargne Ile de France	4 608 383,18 €	6	16,38 %
Crédit Foncier	2 000 000,00 €	1	7,25 %
La banque postale	2 170 000,00 €	2	7,81 %
Société de Financement Local	6 053 557,81 €	4	22,26 %
Total	27 719 788,72 €	22	100,00 %

La capacité de désendettement d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI à fiscalité propre est définie par la loi comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé.

Ainsi, la capacité de désendettement d'une collectivité ou d'un groupement mesure le nombre d'années qu'il lui faudrait pour rembourser la totalité des emprunts qu'elle a contractés si son autofinancement était intégralement consacré à ce remboursement.

Cette capacité de désendettement est donc un indicateur de la solvabilité financière d'une collectivité. Le plafond national de référence défini à l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques a été fixé à 12 années pour les communes.

Pour l'exercice 2020, la capacité de désendettement de la ville est de 9,4 années.

G/ SYNTHÈSE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE HORS RESULTAT

La crise sanitaire que traverse le pays depuis le mois de mars 2020 a eu un impact financier certain sur le budget des collectivités locales. Les mesures sanitaires prises par le gouvernement pour ralentir la propagation de la COVID19 notamment via le confinement de la population en mars et novembre, le renforcement des mesures sanitaires au sein des établissements de la Ville, la généralisation du télétravail, la fermeture de classes, la mise en place de la gratuité du stationnement ou du droit d'occupation du domaine public pour soutenir les bars et restaurants de la Ville ont fortement pesé sur le budget en dépense et en recette.

A cela s'ajoutent les mesures de solidarité prises par la Ville durant le premier confinement à destination des familles en difficultés via le versement exceptionnel d'une aide financière pour compenser le surcoût des repas scolaires durant la période de fermeture des cantines.

La Ville n'a pas, pour autant, oublié son personnel vacataire qui exerce des fonctions d'animation au sein de ses centres de loisirs et qui en raison du confinement a subi une baisse d'activité, puisqu'elle a poursuivi le versement intégral des salaires malgré une diminution importante des contributions des familles.

Malgré ce contexte sanitaire imprévisible, la Ville a réussi à contenir les effets de la crise sur le budget 2020.

Ainsi, il sera proposé au conseil d'examiner le compte administratif 2020 de la Ville tel que décrit ci-dessus.